



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 7 juillet 2021 à 20h13, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Vacant
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

est aussi présente : Madame Martine Bernier, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et la séance est reconnue valablement constituée.

01-0707-2021

1.0 RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus ont tenu une séance de travail le 8 juillet 2021 et que les diverses informations dont chacun a pu prendre connaissance lors de cette réunion de travail permettent d'avoir en main toutes les informations nécessaires à la prise des décisions concernant le sujet discuté à cet atelier ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents, sans exception ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Appuyée par
IL EST RÉSOLU

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 325 de la Loi sur les Cités et Ville, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de monsieur le maire Michel Plourde, et ce, sans autres avis à 20h13.

ADOPTÉE

02-0707-2021

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil;

- 1.0 Renonciation au délai de l'avis de convocation
- 2.0 Adoption de l'ordre-du-jour
- 3.0 Entente avec la Directrice générale
- 4.0 Fermeture de la séance

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ginette Pinard,
Appuyée par Monsieur Monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

03-0707-2021	<p>2.0 Entente avec la directrice générale</p> <p>CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la Ville de Danville et la Directrice générale concernant une fin d'emploi;</p> <p>CONSIDÉRANT que les procureurs de la Ville ont préparé un projet d'entente, lequel a été accepté par la Directrice générale, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ginette Pinard, Appuyée par Monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU à l'unanimité</p> <p>Que le Conseil autorise le Maire de la Ville de Danville à signer le document « Reçu-Quittance et Transaction » approuvé et accepté par la Directrice générale;</p> <p>Que le conseil autorise la secrétaire-comptable à payer les sommes prévues au document « Reçu-Quittance et transaction » lorsque celui-ci aura été signé par la Directrice générale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
04-0707-2021	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de Monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 20 h 15.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi des cités et villes du Québec*.

Michel Plourde
Maire

Martine Bernier DMA
Directrice générale par intérim

Tel que mentionné antérieurement :

Une renonciation écrite de l'avis de convocation sera signée par les membres du conseil municipal à même le présent procès-verbal.

Maire : Monsieur Michel Plourde _____

Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard _____

Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne _____

Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche _____

Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre _____

Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé _____